Les espaces de transit dans les migrations internationales ouest-africaines

Nelly ROBIN ORSTOM – SÉNÉGAL

"L'essentiel ne vient pas des choses, mais du nœud qui noue les choses" Antoine de Saint-Exupéry

Aujourd'hui, les migrations internationales internes ouest-africaines, Sud-Sud ou Sud-Nord, empruntent des routes traditionnelles ou plus inédites. En fait, le système migratoire ouest-africain ne constitue pas une entité autonome; il dépend des autres systèmes migratoires des "suds" ou du "nord" et interfère sur eux. Cette relation réflexive révèle tout l'enjeu contemporain des migrations ouest-africaines.

La mise en perspective de plusieurs recherches conjointes¹ sur les itinéraires migratoires, nous incite à une approche modélisatrice de ces mouvements de population. Toutefois, au préalable, il importe de comprendre, par quelques exemples empruntés à la migration internationale sénégalaise, la structure et la dynamique de ces lignes courtes ou longues, droites ou brisées qui joignent des points de l'espace migratoire, à l'échelle de la région ouest-africaine, de l'Afrique ou du monde.

Les migrations ouest-africaines sont polymorphes; elles allient des itinéraires binaires ou multiples, qui se combinent avec des liaisons connexes plus ou moins nombreuses, plus ou moins directes et plus ou moins inédites. Ce sont ces relations qui nous intéressent. Il s'agit de reconnaître les espaces parcourus et la position des pôles de connexion – les "espaces de transit" – pour comprendre leur fonctionnement et leur genèse.

Ces "espaces de transit", perçus comme des "intrus" au regard des schémas migratoires traditionnels, troublent quelque peu le chercheur habitué aux concepts classiques d'espace d'origine, d'espace d'accueil et d'espace de retour.

Entre "suds" et nord, des migrations linéaires ou fractales

Les migrations ouest-africaines qui traversent les "Suds" – Afrique de l'Ouest, Afrique du Nord et Afrique Centrale – dessinent et créent des "espaces circulatoires" simples ou compliqués. Trois schémas migratoires peuvent être distingués :

¹ a- "Nouvelles Stratégies d'investissement et redéploiement spatial des émigrés au Sénégal", Programme MRT-MIGRINTER, Université de Poitiers. Enquêtes réalisées par N. Robin, 1991-1992, 200 biographies migratoires.

b- "Investissements à Dakar des émigrants sénégalais", enquêtes réalisées par M.Tall dans le cadre d'un Doctorat, 100 biographies migratoires, 1993, 1994,1995

c- "Investissements immobiliers des migrants internationaux à Thiès", enquêtes réalisées par M. Khouma dans le cadre d'une maîtrise, 192 biographies migratoires, 1994-1995

d - "Les communautés ouest-africaines immigrées à Dakar (Gambiennes, Maliennes, Guinéennes, Ghanéennes et Nigérianes), Programme "Migrations Internationales Ouest-africaines", N.Robin, 1993, 1994, 1995

e - Panorama statistique des migrations ouest-africaines, Programme "Migrations Internationales Ouest-africaines", N.Robin

– Les <u>migrations Sud-Sud</u> évoluent entre l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique du Nord (ou le Grand Maghreb) et l'Afrique Centrale (Schéma 1). Ainsi, à partir du Sénégal, après une étape dans un autre ou plusieurs autres pays d'Afrique de l'Ouest, les migrants rejoignent l'Afrique du Nord ou l'Afrique Centrale (Schéma 1.a). D'autres formules peuvent être "choisies" pour immigrer en Afrique Centrale, soit transiter par l'Afrique du Nord (Schéma 1.b), soit opter pour une migration directe, souvent vers le Zaïre, et une redistribution au sein de l'Afrique Centrale (Schéma 1.c).

Schéma 1

- Les <u>migrations Sud-Sud-Nord</u> (Schéma 2) se développent entre les "Suds", ouest-africain, nord-africain ou centre-africain, et l'Union Européenne, selon deux options; l'une comprend un transit systématique par Afrique de l'Ouest, suivi ou non d'un autre par l'Afrique du Nord ou par l'Afrique Centrale avant de rejoindre l'Union Européenne (UE) (Schéma 2.a); l'autre inclut un transit par l'Afrique Centrale, suivi ou non d'un autre par l'Afrique de l'Ouest avant d'atteindre l'UE (Schéma 2.b).
- Les <u>migrations Sud-Nord-Sud</u> (Schéma 3) proposent aussi deux alternatives; l'une et l'autre comportent deux étapes successives, d'abord en Afrique de l'Ouest puis en UE (Schéma 3.a) ou inversement (Schéma 3.b), avant d'immigrer à nouveau en Afrique de l'Ouest ou en Afrique Centrale. Alors, l'UE n'est plus seulement une région d'accueil mais devient aussi une région de transit!

Schémas 2 et 3

Ces différents schémas migratoires prennent la forme d'espaces circulatoires linéaires, réflexifs ou désordonnés :

– Les <u>migrations linéaires</u> (Schéma 4) s'inscrivent dans une continuité ou dans une discontinuité spatiale. Les migrations linéaires continues sont transfrontalières (Schéma 4.a); les migrants évoluent dans un espace sans frontière bien nette. Les migrations linéaires discontinues sont composées soit de segments de droite entre des points isolés (Schéma 4.b) soit de linéarités intermittentes ou "fractales" (Schéma 4.c). La Côte d'Ivoire constitue le principal pôle de transit des itinéraires Sud-Sud linéaires; on retrouve l'entité ivoirienne comme pôle de transit de ces migrations Sud-Nord, auquel se joignent la Tunisie, le Maroc et le Cameroun.

Schéma 4

– Les <u>migrations</u> réflexives <u>Sud-Sud ou Sud-Nord</u> sont plus étonnantes (Schéma 5); le Sénégal, pays de départ des migrations, est aussi un espace de transit des migrations orientées vers l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique Centrale ou l'UE. Cette réflexivité s'exprime soit par une alternance entre le Sénégal et un autre pays ouest-africain (Schéma 5.a), souvent frontalier (Gambie, Mauritanie), soit par un transit sénégalais intercalé entre une étape centre-africaine et une immigration ouest-africaine ou l'inverse (Schémas 5.b et 5.c), voire entre une étape ouest-africaine et une immigration européenne (Schéma 5.d).

Schéma 5

– Les <u>migrations dites erratiques</u> (Schéma 6) mettent en contact soit uniquement des espaces africains, soit les "Suds" et le Nord.

Schéma 6

En fait, les migrations internationales ouest-africaines sont rarement directement binaires et linéaires; elles sont ponctuées de pôles de connexion – espaces de transit – au Sud comme au Nord. Si les points nodaux des migrations linéaires ou réflexives semblent constituer des indicateurs territoriaux significatifs, qu'il nous faut interpréter, par contre, ceux des migrations dites désordonnées ressemblent à des "anomalies" héritées d'opportunités successives. Pourquoi rejoint-on le Mali pour émigrer vers le Royaume-Uni avant de revenir en Guinée puis repartir au Maroc ? Par ailleurs, pourquoi entre deux séjours en Mauritanie transiter successivement en France et au Nigeria ? Ces itinéraires pourraient être ceux de "migrants-aventuriers" ou de "migrants-d'entreprise", c'est-à-dire de travailleurs qui se déplacent au gré des chantiers.

Les migrations Sud-Sud et les migrations Sud-Sud-Nord ont pour espaces de transit privilégiés, des pays d'Afrique de l'Ouest (Sénégal), d'Afrique du Nord et d'Afrique Centrale, tandis que les migrations Sud-Nord-Sud limitent leurs espaces de transit au binôme Afrique de l'Ouest-Union Européenne. Au sein de ces espaces de transit des *pôles particuliers* se distinguent selon la destination finale (Schéma 7).

Schéma 7

Les migrations sénégalaises vers d'autres pays africains transitent essentiellement par des pays frontaliers, par les pays de la limite sahélienne ouest-africaine (Mauritanie, Mali, Niger), par la Côte d'Ivoire ou par le Zaïre.

Les migrations Sud-Sud-Nord conjuguent des mouvements simples transitant par des pays frontaliers (Guinée Bissau) ou d'autres pays ouest-africains (Côte d'Ivoire), et des transits bipolaires (pays de la ligne sahélienne ouest-africaine et Maroc ou Tunisie, Côte d'Ivoire et Cameroun). Dans le cadre des migrations Sud-Nord-Sud, la France apparaît comme un pays de transit.

Au Sud, les espaces de transit sont donc essentiellement ouest-africains (frontaliers, sahéliens ou côtiers) ou/et centre-africains (Zaïre ou Cameroun); au nord, les espaces de transit semblent correspondre aux pays traditionnels d'accueil des migrations ouest-africaines.

L'espace de transit : une loi simple ... mais un comportement complexe

Au sens littéral du terme, l'"espace de transit" n'est autre qu'un élément qui s'intercale entre deux pôles de la migration et les relie; il met en relation des espaces de nature différente dont dépend le caractère même de la relation qui définit la fonctionnalité de l'espace de transit.

La migration linéaire contiguë joint des pays limitrophes : le Mali relie ainsi le Sénégal à la Côte d'Ivoire; les pays de la zone sahélienne raccordent l'Afrique de l'Ouest côtière à l'Afrique du Nord. L'espace de transit est alors un "espace-contact".

Les migrations linéaires discontinues comme les migrations réflexives ou "désordonnées" rapprochent les "sud" non limitrophes et corrèlent le Sud avec le Nord. L'espace de transit est alors soit un "espace-relais", tels la Gambie et la Guinée Bissau (marges frontalières), la Côte d'Ivoire et le Nigeria (pôles sous-régionaux), le Cameroun, le Maroc et la Tunisie (pôles extra-régionaux), soit un "espace de redistribution", tel le Zaïre qui apparaît comme "l'organisme central" à partir duquel s'opère une redistribution des migrations ouest-africaines en Afrique Centrale. L'Espagne, l'Italie et le Portugal mériteraient aussi, sans nul doute, un qualificatif d'espace-tremplin car à partir de ces "bases-avant" méditerranéennes les migrations ouest-africaines se diffusent en Europe. Le profil des migrations réflexives nous incite, aujourd'hui, à

considérer la France comme un espace-relais. Parmi les espaces relais, certains développent simultanément une fonction d'"espace-carrefour", telles la Côte d'Ivoire, d'où les migrations repartent vers l'Afrique, l'Europe ou les États-Unis, et la Tunisie, aux portes de l'Europe du Sud et du Grand Maghreb ou du Moyen-Orient.

De manière successive ou hiérarchisée, ces espaces de transit – espace-contact, espace-relais, espace de redistribution ou espace-carrefour – structurent les mouvements migratoires ouest-africains, qu'ils soient Sud-Sud ou Sud-Nord.

Si les espaces de transit ont une identité spatiale, ils ont aussi une histoire migratoire, plus ou moins liée à celle du Sénégal, qui joue un rôle fondamental dans leur genèse et détermine leur fonction comme leur temps de vie. En ce sens, quelle interférence y a-t-il entre les espaces de transit et les espaces mis en relation ?

"Espaces-contact" ou territoires spoliés

Les "espaces-contact" permettent des échanges de population importants et peuvent devenir eux-mêmes de grands foyers d'émigration. Cette conjoncture résulte d'une évolution des territoires et de l'existence ancienne de migrations temporaires ou définitives.

En 1989, le conflit mauritano-sénégalais² a révélé la présence de 115 432 Sénégalais en Mauritanie, aujourd'hui rapatriés ou réfugiés au Sénégal³, et un nombre équivalent de Mauritaniens au Sénégal. Depuis 1992, les frontières sont ré-ouvertes et les mouvements de population ont repris.

En 1994, on estimait à 30 000 les Sénégalais immigrés au Mali et à quelques dizaines de milliers les Maliens immigrés au Sénégal. Ce chiffre est contesté par le Président de la Fédération des Associations des Ressortissants Maliens au Sénégal qui estime que la communauté malienne dépasse les 800 000 personnes, Sénégalais de souche malienne et Maliens d'origine venus après 1960 réunis. Ces nuances soulignent toute la difficulté qu'il peut y avoir dans cette région à percevoir la réalité de la migration internationale sur la base des entités nationales.

L'histoire montre combien les lignes géographiques qui distinguent ces territoires passent plus au travers d'un peuple que de terres; comment considérer comme une frontière un espace ou une ligne qui pendant des siècles fut le lieu de résidence d'une population aujourd'hui séparée par le simple jeu du droit international ? A aucun moment, des limites précises n'ont séparé le Sénégal et la Mauritanie. Les termes du décret qui "définit", le 12 décembre 1933, la limite entre ces deux colonies en témoigne :

"de la rive droite du bras principal de ce fleuve (c'est-à-dire le Sénégal NDA) jusqu'au point situé au nord de l'embouchure de la rivière Falémé".

Cette imprécision a laissé cours à toutes les interprétations et :

"les populations riveraines ont continué à exploiter, comme elles le font depuis des millénaires les terres d'étendues (...) variables, indifféremment sur l'une ou l'autre rive; point de traités pour elles et point d'accords internationaux (...), mais des utilisations variables de l'espace" (Devisse & al., 1990).

4

² En avril 1989, de violents incidents ont opposé les communautés haalpulaar et maures, au Sénégal et en Mauritanie; plusieurs centaines de morts de part et d'autre, des dizaines de milliers de personnes expulsées

³ chiffres produits par la DIRE, Délégation à l'insertion, à la réinsertion et à l'emploi, 23.03.1990, Dakar

Plus à l'est, "Sénégal—Soudan (Mali) : deux États pour un empire" titre M. Lakroum (1992). "Sénégal. Mali. Ces deux territoires sont liés (...), leur évolution ne se comprend qu'à partir du couple d'origine", animé par un intense réseau de relations et d'échanges.

"A partir du début du XIXème siècle et durant la première moitié du XXème siècle, d'importants mouvements migratoires se sont opérés" dont l'un des principaux est "la grande migration vers l'est, suscitée par El Hadj Omar qui entraîne à sa suite de nombreux habitants du Fouta désireux d'échapper à la domination des Blancs" (Becker & Bodj, 1994).

En outre, l'économie arachidière génère dès 1900-1920 une intense circulation de marchandises et d'argent s'accompagnant de mouvements migratoires saisonniers, les "navetanes", présages d'une immigration durable.

"En 1918, des immigrants de Meretawol (près de Bala, au Boundou) s'en viennent fonder, à 12 km au nord de Tamba, un village de culture arachidier qu'ils nomment Sintiou Mayel" (David, 1980).

Ces frontières floues et fluctuantes posent le problème de l'identification des espaces de la migration internationale et on peut avoir quelque scrupule

"à compter parmi les échanges internationaux des migrations à caractère local entre villages frontaliers de pays voisins pour lesquels il suffit de traverser la rue ou le fleuve afin de changer de pays" (Poulain).

Mais si les limites nationales restent abstraites, le territoire est une notion fondamentale; sa réalité complexe rend délicate la saisie des échanges de population. Dans ce contexte, la migration internationale sénégalaise à destination du Maroc ou de la Côte d'Ivoire ne commence-t-elle pas réellement au-delà de la Mauritanie ou du Mali ? Ces pays que l'on peut qualifier au premier abord d'espace de transit ne sont-ils pas de simples prolongements de l'espace culturel d'origine qui transcende l'espace national ?

"Espaces-relais", solidarités ou stratégies

Les "espaces-relais" sont des pays qui ont par exemple avec le Sénégal des liens migratoires ténus, mais une tradition migratoire avec le pays de destination (Maroc, Tunisie), ou encore une longue histoire migratoire (Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau).

a) Maroc, Tunisie: "propylées" de l'"Eldorado" européen

Les chiffres officiels⁴ annoncent 1 000 Sénégalais au Maroc et 115 Sénégalais en Tunisie. En fait, il est impossible, aujourd'hui, de chiffrer avec exactitude le volume de l'émigration sénégalaise vers ces pays; il s'agit essentiellement d'une migration clandestine.

Le Maroc et la Tunisie constituent les deux premiers pays de départ migratoire vers l'Italie, tandis que le Sénégal est le premier pays d'immigration d'Afrique Noire. Selon les sources, l'immigration marocaine représente entre 61 000⁵ et 115 000⁶ personnes. En 1992, Mme Margherita Boniver, ministre chargée de l'immigration de la République italienne, estimait qu'il y avait 78 000 Marocains en Italie⁷. D'après le Ministère de la Communauté Marocaine à l'Étranger 77 980 Marocains auraient été régularisés en 1990⁸ et 37 200 seraient encore

5

⁴ Ministère des Affaires Étrangères du Sénégal, décembre 1994

⁵ EUROSTAT, "Population par nationalité - 1992. 24.08.1994

⁶ Ministère de la Communauté Marocaine à l'Étranger

⁷ "L'Italie : ancienne terre d'émigration, nouvelle terre d'immigration". *Le Soleil*, 13.03.1992, Dakar

⁸ loi de régularisation 39/90 du 28.02.1990 plus connue sous le nom de loi Martelli

clandestins. Un responsable du même ministère confie qu'il estime à plus de 70 000 personnes le nombre de clandestins marocains en Italie. Selon le Ministère Italien de l'Intérieur 41 284 Tunisiens résideraient dans ce pays dont près de 20 000 seraient établis en Sicile. Les statistiques des représentations consulaires tunisiennes donnent le chiffre de 62 417 personnes.

En provenance du Maroc comme de la Tunisie, les flux migratoires se sont accélérés à la fin des années quatre-vingts après les mesures prises par le gouvernement italien en 1986 et en 1990 pour régulariser la situation des travailleurs étrangers; en 1984, l'office de Promotion de l'Emploi et des Travailleurs Tunisiens à l'Étranger faisait état de 16 000 Tunisiens en Italie dont 3 400 en situation régulière et 12 600 en situation irrégulière⁹. En outre, des similitudes intéressantes apparaissent entre l'immigration tunisienne et l'immigration sénégalaise en Italie, bien que décalées dans le temps (Robin, 1994 b)

L'Espagne accueillerait entre 65 000¹⁰ et 77 000¹¹ Marocains, selon les sources officielles; ils constituent la première communauté immigrée. Ces chiffres ne reflètent pas l'importance de l'immigration marocaine en Espagne qui réunirait actuellement plus de 150 000 personnes¹², dont une proportion très importante de clandestins. L'Italie et l'Espagne exercent une forte attraction sur les candidats marocains et tunisiens à l'émigration. Depuis quelques années cet appel dépasse les frontières du Maghreb et s'élargit à l'Afrique subsaharienne. Pays d'émigration traditionnelle vers l'Europe du Sud, le Maroc et la Tunisie deviennent ainsi des pays de relais migratoire.

Aujourd'hui, les migrants sénégalais rejoignent les provinces frontalières d'Al Hoceima, premier foyer de départ vers l'Espagne, de Tétouan, de Nador ou de Tanger. Là, :

"des douzaines de Noirs d'Afrique errent autour du port et du souk de Tanger, (...) en attendant comme de nombreux autochtones, l'occasion qui les fera traverser le détroit à grands risques"¹³.

Avant de s'embarquer pour le "mirage européen", ils devront exercer pendant plusieurs jours voire plusieurs semaines des petits métiers de service ou s'improviser commerçants pour réunir 50 000 à 70 000 pesetas (500 à 700 \$ US), somme exigée par les passeurs, souvent peu scrupuleux.

"C'est une situation comparable à celle qui existe au Rio Grande, à la frontière entre le Mexique et les États-Unis, traversée quotidiennement et clandestinement par des Mexicains qui essaient de trouver une vie meilleure de l'autre côté de la frontière" rapporte le journal La Opinion¹⁴.

Parallèlement, la Tunisie joue un rôle de tremplin vers l'Italie comme en témoigne "l'Affaire des faux passeports de service pour l'Italie" 15. Le procédé était simple : le candidat sénégalais à l'émigration embarque à l'aéroport de Dakar-Yoff pour la Tunisie avec un passeport normal. Puis, en transit à Tunis il sort son "faux-vrai" passeport de service et entre sans difficulté en Italie. Au-delà de l'anecdote, si l'on confronte les séries statistiques de "l'immigration par

12 Lazaar, M., 1993, "L'émigration marocaine", in Nouvelles stratégies d'investissement et redéploiement spatial des émigrés dans 4 pays d'origine : Maroc, Tunisie, Turquie, Sénégal, MRT-MIGRINTER, juillet 1993, Université de

⁹ Boubakri, H., "L'émigration tunisienne", in *Nouvelles stratégies d'investissement et redéploiement spatial des émigrés* dans 4 pays d'origine : Maroc, Tunisie, Turquie, Sénégal, MRT-MIGRINTER, juillet 1993, Université de Poitiers.

^{10 65 847} Marocains, Anuario de Migraciones, Ministerio de Asuntos sociales, D° Gle. de Migraciones, 31.12.1993. Ces statistiques sont élaborées à partir des données de la D° Gle de la Police.

¹¹ SOPEMI, 1991

¹³Goytisolo, J., 1993, "Mur de la honte", Le Monde Diplomatique, pp. 44-46

¹⁴8 février 1992

^{15 &}quot;Faux passeports de service pour l'Italie". Le Soleil, 14.04.1992, Dakar

nationalité" et de "l'immigration selon le dernier pays de résidence", élaborées par EUROSTAT, un écart apparaît concernant l'immigration en Italie à partir de la Tunisie. Tout laisse donc à penser que des migrants non tunisiens ont transité par la Tunisie pour rejoindre l'Italie (Robin, 1994 a).

Ainsi, la présence sénégalaise est-elle évaluée aujourd'hui à 50 000 personnes en Italie et 6 000 à 10 000 en Espagne, réguliers et clandestins réunis. Comme le précise Ottavia Schmidt :

"l'installation sénégalaise en Italie date de la période 1981-1984. Elle s'est intensifiée après 1988, période où l'Allemagne comme la France ont rendu obligatoire le visa pour les Sénégalais et où l'Italie amorçait sa politique de régularisation" 16.

Avant la loi Martelli (avril 1990), le migrant sénégalais pouvait rejoindre l'Italie avec un simple visa de tourisme. Les Sénégalais représentent environ 4 % du total des étrangers réguliers en Italie (UE exclue) et presque 27 % du total des Noirs Africains. Les régions du Baol (Touba, Djourbel), du Djambour (Louga), "domaine traditionnel des Wolofs" (Diop A.B., 1981), mais aussi du Sine (Kaolack) et de Dakar alimentent l'essentiel de l'émigration sénégalaise en Italie.

La Direction Générale Espagnole des Migrations évalue à 3 328 le nombre d'immigrés originaires du Sénégal¹⁷; ils constituent la quatrième communauté africaine, derrière notamment la Gambie (3 509) et le Cap Vert (2 041). Par ailleurs, l'Association des Immigrés Sénégalais en Espagne déclare réunir 10 000 ressortissants dont 7 000 réguliers et 3 000 vivant dans l'illégalité¹⁸.

Le Maroc et la Tunisie, entre Afrique Sub-Saharienne et Méditerranée, s'affirment comme des pays-relais actifs pour les Sénégalais candidats à l'émigration vers l'UE. Ils tentent ainsi d'échapper aux contrôles de police et d'atteindre "l'eldorado" européen. Malheureusement, ces transits sont trop souvent synonymes de drames humains sur les côtes d'Almeria. B.Lopez Garcia, journaliste à "El Pais", n'hésite pas employer le terme de "boat-people" pour qualifier ces migrations africaines à hauts risques.

b) Côte d'Ivoire et Cameroun : recompositions migratoires et enjeux

Les relais maghrébins participent d'une logique spatiale; d'autres espaces-relais s'inscrivent dans la genèse d'une histoire migratoire ancienne; l'immigration sénégalaise en Côte d'Ivoire ou au Cameroun a commencé au début du XXème siècle.

Avec environ 40 000 personnes¹⁹, la communauté sénégalaise en Côte d'Ivoire constitue l'une des plus importantes communautés sénégalaises à l'étranger et la plus importante en Afrique.

Cette migration date de la colonisation et s'est développée en plusieurs phases. Engagée à la fin du XIXème avec les "tirailleurs" et les marabouts, elle connaît une seconde vague entre 1889 et 1945, à laquelle succède, au lendemain des Indépendances (1960), un mouvement d'une grande ampleur, lié au boom économique. Après plusieurs décennies d'une politique migratoire particulièrement libérale, l'institution de la carte de séjour pour les étrangers, en 1992, constitue un tournant. Ces nouvelles dispositions influent sur la vocation d'accueil de la Côte d'Ivoire; sa fonction d'espace-relais va s'affirmer; le territoire ivoirien constitue l'une des "portes" des migrations sénégalaises vers l'Afrique, l'Europe ou les États-Unis (Ebin, 1992).

¹⁶ Schmidt Di Friedberg, O., 1994, "L'evoluzione dell'emigrazione senegalese : il caso delle confraternita muride in Italia", *Resomis*, n°3, mars 1994, ORSTOM-IFAN, Dakar, pp. 10-11

 $^{^{17}}$ Anuario de Migraciones, Ministerio de Asuntos sociales, D° Gle. de Migraciones, 31.12.1993. Ces statistiques sont élaborées à partir des données de la D° Gle de la Police.

^{18 &}quot;La complainte des Sénégalais d'Espagne", Le Soleil, 01.02.1994, Dakar

¹⁹ RGPH 1988, Abidjan

Daouda S. et Cheikh D., originaires de Thiès, émigrent ainsi vers la Côte d'Ivoire à la fin des années 1970; jusqu'en 1986, ils travaillent comme maçon ou comme commerçant avant de partir au Gabon où l'on recrute de la main-d'œuvre pour de grands chantiers de construction²⁰.

Ibrahima D., originaire de Kaolack, choisit un autre itinéraire; il transite 2 ans en Côte d'Ivoire, avant de rejoindre le Burkina Faso où il obtient une billet d'"avion-Le Point" pour la France; pendant 3 ans, il travaille successivement à Bayonne, à Paris et à Maison-Alfort, puis revient à Kaolack avec un projet de maraîchage. Déçu par cette tentative de réinsertion, il décide de repartir. Mais "informé des nouvelles mesures en Côte d'Ivoire et conscient des difficultés pour entrer en France", il opte pour l'Italie via le Cameroun²¹. Lieu d'immigration traditionnel, ce pays devient un espace de transit actif à destination de l'UE et semble de plus en plus se substituer à la Côte d'Ivoire.

L'immigration sénégalaise au Cameroun commence au début du XXème siècle avec les "tirailleurs", fonctionnaires de l'administration coloniale, ou les ouvriers des chemins de fer. Au lendemain des Indépendances (1960), l'arrivée des Halpulaaren correspond à une seconde vague d'immigration; il s'agit d'une migration directe ou d'une migration qui inclut un transit en Côte d'Ivoire, avant de poursuivre vers le Congo, le Zaïre ou le Gabon. Au cours de cette étape, les migrants sénégalais se "refont une santé financière" et se procurent les papiers nécessaires à l'immigration en Afrique Centrale. Durant les années 1970, lors des expulsions du Congo et de Zambie, certains migrants sénégalais ont opté pour des replis stratégiques sur le Cameroun et ne sont pas revenus dans leur pays d'origine ou en Côte d'Ivoire, leur premier pays d'immigration; les Haalpularen se sont alors installés comme commerçants et les Wolofs comme tailleurs, bijoutiers ou maçons. Mais l'immigration sénégalaise au Cameroun s'est surtout intensifiée au cours des années 1980. Au moment du recensement de 1976²², le Sénégal compte seulement 234 migrants; en 1987, il y aurait eu 4 435 Sénégalais officiellement recensés²³. Selon des sources consulaires²⁴, leur nombre aurait atteint 35 000 émigrés en 1990-1991. En 1994, la direction des Sénégalais de l'Extérieur estimait à 15 000 ses ressortissants au Cameroun. Aujourd'hui, le chiffre de 2 500 personnes semble plus près de la réalité²⁵.

L'enregistrement des migrants sénégalais auprès des autorités consulaires afin de se procurer les papiers nécessaires pour émigrer vers le Gabon ou le Congo montre que le Cameroun fonctionne comme un espace-relais. Les statistiques d'EUROSTAT sur l'immigration africaine en UE le font aussi apparaître comme un espace de transit de l'émigration sénégalaise vers l'Italie (Robin, 1994 a).

"En 1994, sur 34 ressortissants de Bokidiawé (Sénégal) arrivés au Cameroun entre 1982 et 1992, seuls 6 y sont encore; les autres ont ré-émigré vers le Gabon (17), le Congo, l'Italie ou le Japon (2), ou sont revenus au Sénégal"²⁶.

Cet exemple nous laisse deviner l'intensité de la circulation migratoire sur le territoire camerounais.

L'étape camerounaise correspond à une tentative de "contournement" des politiques de contrôle migratoire de plus en plus draconiennes dans les pays africains comme dans les pays

in Cameroon Tribune, O1.10.1987

²⁰ Enquête menée à Thiès (Sénégal) par Mamadou Khouma dans le cadre d'une maîtrise de géographie, 1994-1995, UCAD-ORSTOM, Dakar

²¹ Enquête "Nouvelles stratégies d'investissement et redéploiement spatial des émigrés au Sénégal", MRT-MIGRINTER, 1993, Nelly Robin

²² RGPH Avril 1976, Vol.1, Tome 2. Ministère de l'Économie et du Plan. Yaoundé, 1978

²³ in Cameroon Tribune, O1.10.1987

²⁴ Adjoint à son Excellence l'Ambassadeur du Sénégal au Cameroun

²⁵ Rapport de mission au Cameroun, Cheikh Omar Ba, allocataire ORSTOM-Dakar, septembre 1994

²⁶ BA (C.O.). "Le Cameroun, un exemple d'essoufflement de l'émigration sénégalaise en Afrique", *Monde en Développement*, à paraître

du Nord. Le transit par la Guinée-Bissau procède de la même stratégie; des migrants originaires de Casamance, département de Bignona, émigrent en Guinée Bissau où ils trouvent un tuteur qui, moyennant 5 000 CFA, leur procure un extrait de naissance et un certificat de nationalité qui leur permettront d'obtenir un passeport, contre 50 000 CFA, pour rejoindre le Portugal.

La Côte d'Ivoire, le Gabon, l'Afrique du Sud... ont institué la carte de séjour et le visa. En outre, les sentiments xénophobes n'épargnent plus les pays africains eux-mêmes et fragilisent leur tradition d'accueil²⁷. Dans le même temps, les pays du Nord "verrouillent" leur frontière. Les migrants doivent donc s'adapter en permanence à un contexte de plus en plus difficile et instable. Des itinéraires à peine définis sont déjà périmés et reconstruits en fonction des conjonctures politiques et économiques. Le migrant sénégalais préfère ou adjoint le Cameroun à la Côte d'Ivoire comme espace de transit. Ces processus de substitution ou d'association peuvent s'expliquer au regard de l'histoire : les premières migrations sénégalaises vers la Côte d'Ivoire et le Cameroun ont été dirigées par l'administration coloniale; puis, des réseaux de solidarité se sont construits qui ont permis à des artisans ou des commerçants de migrer à leur tour. Il s'agit de deux pays francophones qui ont appartenu au même espace colonial. Ces symétries historiques et linguistiques n'ont pu que favoriser les relations entre ces deux pays.

Les "espaces-relais" ont donc une double fonction de "sas-logistique" et "d'espace tactique"; en outre, la diversité des itinéraires migratoires leur donne souvent la qualité d'"espace-carrefour".

"Espaces-tremplins", lieux d'hier... et d'aujourd'hui

Si la ruée vers le diamant, principalement orientée vers le Zaïre en 1960, n'exclut pas un transit par le Cameroun, elle explique la redistribution des migrations sénégalaises du Zaïre vers les pays voisins :

"Quand les mines de diamant commencèrent à se tarir au Zaïre, ils²⁸ se réorientèrent vers le commerce de l'émeraude, moins rentable, à partir du Nigéria et de la Zambie. (...) Après les expulsions répétées (...), ils s'aventurèrent vers l'Angola, la Namibie, l'Afrique du Sud..." (Bredeloup, 1993).

Le territoire zaïrois, porte francophone vers les routes sud-africaines des pierres précieuses sert de tremplin aux "migrants du fleuve Sénégal". Cet espace de redistribution obéit à des logiques *historiques* et *commerciales*.

Dans le système migratoire ouest-africain les différents espaces de transit – contact, relais, tremplins – sont les témoins de dynamiques en perpétuelles mutations. Apparemment leur durée de vie est éphémère; en fait, ils ne meurent jamais, entrent en veille et sont réactivés dès que cela est nécessaire.

Intermittences d'espace et de temps

Qu'elles soient Sud-Sud (régionales ou interrégionales) ou Sud-Nord, les migrations internationales ouest-africaines échappent souvent à la dichotomie "pays d'origine-pays d'accueil" ou à la trilogie "pays d'origine-pays d'accueil-pays de retour"; ces deux réalités ne constituent pas les seuls modèles migratoires du système ouest-africain.

Après avoir détaillé progressivement les variables –espaces– et les relations de flux, l'on souhaite soumettre à la discussion des hypothèses émises à partir des éléments nouveaux du

²⁷ Côte D'Ivoire, incidents de Kumasi, novembre 1993, rapatriement de 3 000 Ghanéens

²⁸les *Sene Sene*, migrants du fleuve Sénégal

paysage spatial de la migration internationale. Il s'agit d'une recherche encore à ses débuts... et non d'une analyse d'espaces reconnus.

La division binaire traditionnelle ne donne pas une image exacte de la dynamique du système migratoire ouest-africain; un nombre plus important de variables, c'est-à-dire d'espaces, interviennent. Toute dynamique d'un système étant engendrée par les composantes qui le constituent, tout événement contribuant à cette dynamique doit être incluse dans le modèle. Entre les "marqueurs territoriaux traditionnels" s'intercalent des points nodaux – espaces de transit – qui sont joints et entrent en interaction avec des flux –migrations–. Une vision globale du système demande une définition de la position des lieux dans l'espace organisé et une spécification des relations entre ces lieux. Ce système est éminemment évolutif; il se fait et se défait en même temps qu'évolue les territoires d'interconnexion ou d'atomisation, hétérogènes dans le temps et dans l'espace.

La complexité de l'architecture des migrations ne permet pas de situer le migrant dans la perspective des simples alternatives lieu de départ-lieu de retour ou lieu de départ-lieu d'accueil. Son espace est à géométrie variable, modulable dans le temps et hiérarchisé; le migrant fluctue entre un espace de transit multipolaire et un "espace de rémigration" d'où il rebondit vers d'autres lieux de fixation. Il évolue de plus en plus dans la logique d'une tension perpétuelle entre l'içi et l'ailleurs.

Nous apercevons là les fondements d'une autre connaissance des espaces de la migration révélés par le degré de pertinence de quelques concepts : espace d'origine, espace d'accueil, espace de transit, espace de retour. Naturellement, il ne s'agit pas de contester l'existence de ces notions mais de repenser leur définition et leur fonctionnalité. Si la dissociation entre lieu d'origine et lieu de départ est reconnue, on admet encore assez communément une symétrie entre le pays d'origine et le pays de retour, même si on accepte que l'un et l'autre puissent être composés de plusieurs lieux. Selon ces définitions, chaque lieu semble fixer un instant unique de la migration. Or, la structure des migrations internationales ouest-africaines révèle que les fonctions d'accueil et de transit, ou de retour et de transit, peuvent se superposer... ou fusionner en un même lieu. Ces bi-fonctionnalités sont inédites et méritent que l'on s'interroge. Cela constitue une recherche en soi. Nous émettrons ici quelques hypothèses dans la perspective de suggérer quelques questionnements et d'ouvrir peut-être de nouveaux axes de recherche.

Aujourd'hui, le schéma migratoire de la Côte d'Ivoire et du Cameroun repose sur la combinaison accueil-transit. Cette situation interpelle d'une part, sur la nature des projets migratoires qui pratiquent distinctement, alternativement ou successivement ces espaces comme lieu d'accueil ou point de transit, et d'autre part, sur la variable temps comme critère qualificatif.

Plus original, le Sénégal constitue non seulement un espace d'origine et un espace de retour mais devient un espace de transit. Le retour est alors synonyme de re-départ... de rebondissement, pourrions-nous dire. S'il y a re-départ, en venant d'où, en allant vers où, après combien de temps et pourquoi s'opère-t-il ? Ce transit n'est-il qu'une étape de repos, au même titre qu'immigré dans tel pays on revient en vacances dans son pays natal, puis on repart vers le même pays ? Ou, ce transit constitue-t-il une étape logique dans un itinéraire composé de lieux hiérarchisés par des contraintes spatiales, économiques ou politiques ? Mais ce transit n'est-il pas surtout synonyme d'impossibilité de retour; il serait alors un indicateur à la fois des limites de la migration comme source d'accumulation et d'une obligation d'émigration de survie. On réémigre car on est entré dans un système où la migration constitue l'essentielle source de revenus. Dès lors, le pays d'origine n'est plus seulement un lieu de départ et de retour mais devient un lieu-charnière, silloné de turbulences migratoires qui mettent en contact des espaces hétérogènes. Dans ce contexte, la combinaison retour-transit serait un indicateur de crise.

Ces réalités qui bousculent les logiques migratoires traditionnelles appellent une discussion critique des concepts d'espace d'origine, d'accueil, de retour... voire de transit.

Conclusion

Le migrant aurait-il le don d'ubiquité ?

Les processus qui animent les territoires des migrations internationales ouest-africaines autorisent cette interrogation. Les espaces de transit reposent la question de la frontière et introduisent une nouvelle réflexion sur la division et la substitution des territoires.

Au rythme des mutations qui parcourent les systèmes migratoires, les espaces de transit se révèlent être de précieux indicateurs pour comprendre aujourd'hui les stratégies des migrants, qu'elles obéissent à des logiques de contournement ou à des impératifs de survie.

Si la dichotomie espace d'origine-espace d'accueil résiste mal à une distribution des flux qui n'est pas seulement linéaire mais qui se déploie en réseau à l'échelle de l'espace régional ou de l'espace monde, la dichotomie local-international est-elle encore pertinente dans le processus des migrations internationales en Afrique de l'Ouest ? La migration de Khadim D., entre Diourbel, la Mauritanie, Saint-Louis, la France et Dakar, s'inscrit-elle dans une alternative interne-externe sur fond de réalité juridique ou au sein d'une continuité spatiale où les espaces traversés ont une autre "résonance" économique, sociale et culturelle ?

Bibliographie

BECKER, C., et M. BODJ, 1994, in *La population du Sénégal*, Charbit (Y.) et Ndiaye (S.) (ss.dir), DPS-CERPAA, Paris, pp.

BREDELOUP, S., a, "Itinéraires Africains de migrants sénégalais", *Hommes et Migrations*, n°1160, décembre 1992, Paris, pp. 16-22.

BREDELOUP, S., b. "Les migrants du fleuve Sénégal : A quand la "Diams'pora" ?", *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Vol.9, n°3, 1993, Université de Poitiers, URACNRS 1145, pp. 205-232.

DAVID, P., 1980, Les navetanes, Les Nouvelles Éditions Africaines, Dakar-Abidjan.

DEVISSE, J., 1990, "Fleuve Sénégal : la question frontalière", *Afrique Contemporaine*, n°154, pp. 65-69.

DIOP, A.B., 1988, La Société Wolof, Karthala, Paris, 279 p.

EBIN, V., et R. LAKE, "Camelots sénégalais à New-York", *Hommes et Migrations*, n°1160, décembre 1992, Paris, pp. 32-38.

LAKROUM, M., 1992, "Sénégal-Soudan (Mali): deux États pour un empire", in L'Afrique coloniale au temps des français, Coquery-Vidrovitch (ss.dir), La Découverte, Paris, pp. 157-190.

ROBIN, N., a. "Les migrations internationales ouest-africaines, l'analyse critique des sources statistiques : un exercice périlleux", Colloque *Root causes of international migration*, Netherlands interdisciplinary demographic institute (NIDI) – EUROSTAT, Luxembourg, décembre 1994.

ROBIN, N., b. "Une nouvelle géographie entre concurrence et redéploiement spatial, les migrations africaines au sein de la CEE", *Revue européenne des migrations internationales*, Vol.10, n°3, 1994. Université de Poitiers, MIGRINTER-CNRS. pp. 17-32.

SCHEMA 1: MIGRATIONS SUD - SUD

Schéma 1.a

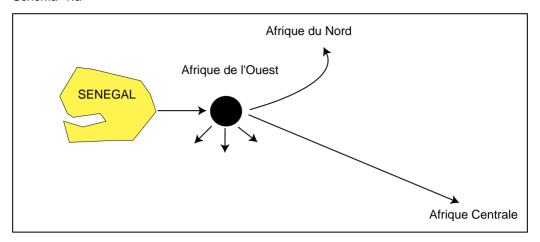


Schéma 1.b

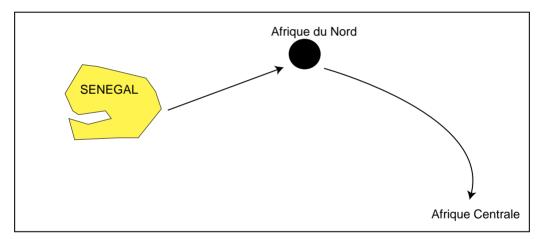
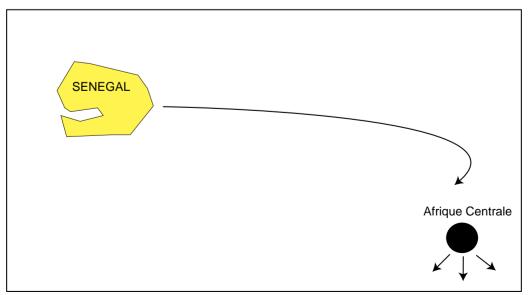
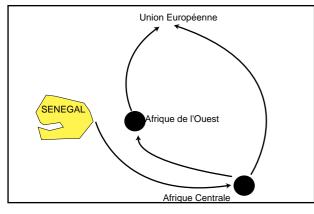
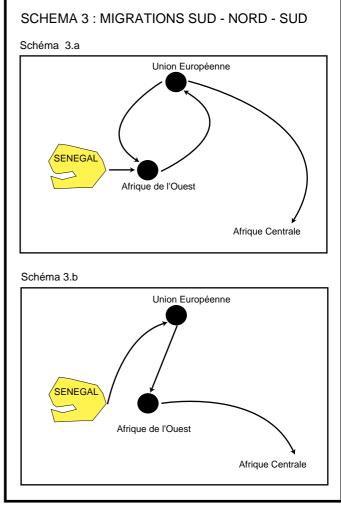


Schéma 1.c

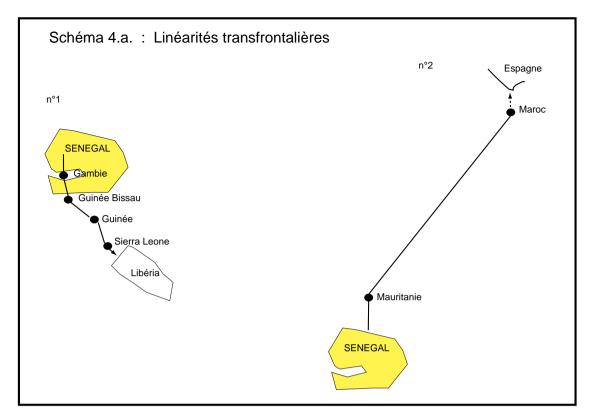


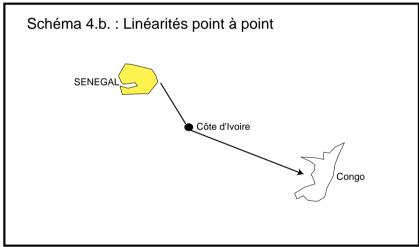
SCHEMA 2: MIGRATIONS SUD - SUD - NORD Schéma 2.a Union Européenne Afrique du Nord SENEGAL Afrique de l'Ouest Afrique Centrale Schéma 2.b Union Européenne

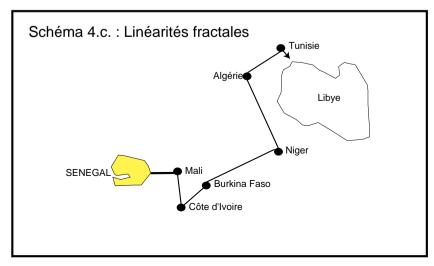




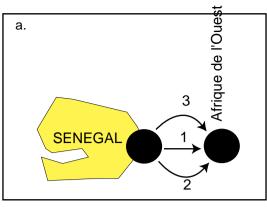
SCHEMA 4: ESPACES CIRCULATOIRES LINEAIRES

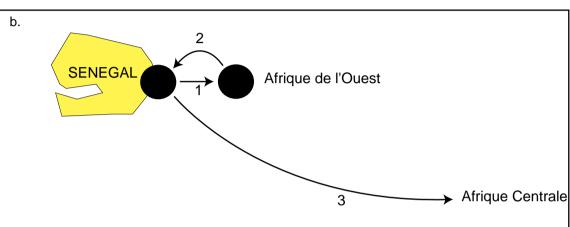


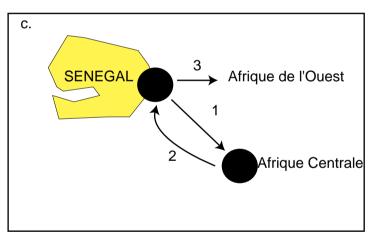


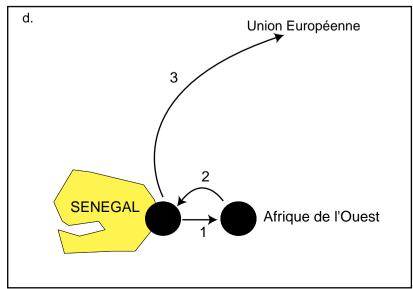


SCHEMA 5: ESPACES CIRCULATOIRES REFLEXIFS



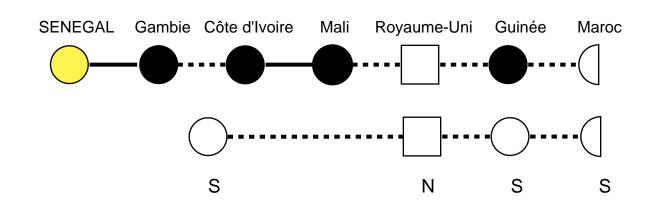


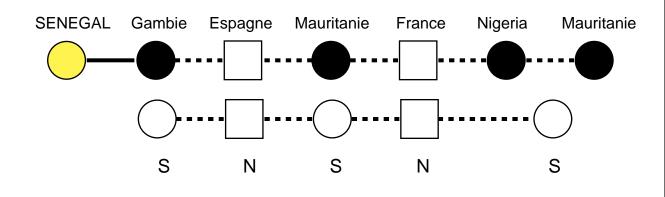




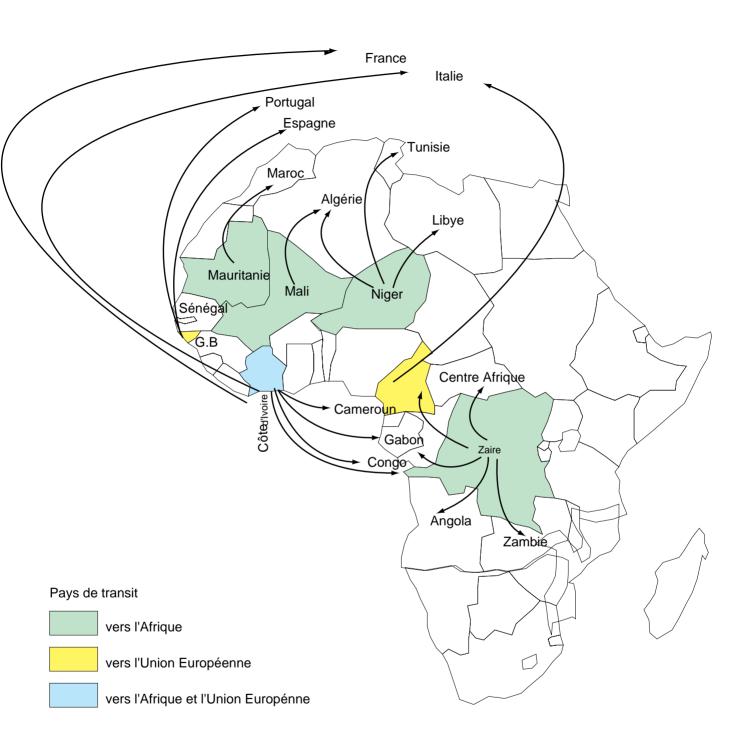
Retour au texte

SCHEMA 6 : ESPACES CIRCULATOIRES ERRATIQUES Deux exemples





SCHEMA 7 : PAYS DE TRANSIT DE LA MIGRATION INTERNATIONALE SENEGALAISE



Source : enquêtes Programme "Migrations internationales ouest-africaines" - ORSTOM, Dakar Nelly ROBIN, Chargée de recherches, ORSTOM, Dakar, 1995

Echelle: 1cm = 683 km